

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/167 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET A EXECUTER LES MARCHES RELATIFS AUX LEVES TOPOGRAPHIQUES, BATHYMETRIQUES ET PRESTATIONS FONCIERES POUR LES DOMAINES D'INTERVENTION DE LA DIRECTION DES TRANSPORTS

SEANCE DU 29 JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-neuf juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
M. COLOMBANI Paul-André à M. PUCCI Joseph
M. LEONETTI Paul à Mme PROSPERI Rosa
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à Mme MURATI-CHINESI Karine
M. de ROCCA SERRA Camille à M. LACOMBE Xavier
M. SANTINI Ange à Mme COMBETTE Christelle
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme GUIDICELLI Lauda

ETAIENT ABSENTS :

MM. GIACOBBI Paul, TOMA Jean et Mme GUIDICELLI Maria.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les 2 accords-cadres à bons de commande relatifs aux levés topographiques, bathymétriques et prestations foncières pour les domaines d'intervention de la Direction des Transports :

Lot n° 1 Haute-Corse à Groupement conjoint Cabinet SIBELLA (mandataire) / Cabinet MEDORI-SIMONETTI-MALASPINA / Cabinet PETRONI-SELARL Géo Conseils (Minimum 10 000 € HT maximum 200 000 € HT) pour une durée maximum de 4 ans.

Lot n° 2 Corse-du-Sud à Groupement conjoint Cabinet SIBELLA (mandataire) / Cabinet MEDORI-SIMONETTI-MALASPINA / Cabinet PETRONI-SELARL Géo Conseils (Minimum 10 000 € HT maximum 200 000 € HT) pour une durée maximum de 4 ans.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juin 2017

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Hyacinthe VANNI

ANNEXE



HABILITATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET A EXECUTER LES MARCHES RELATIFS AUX LEVES TOPOGRAPHIQUES, BATHYMETRIQUES ET PRESTATIONS FONCIERES POUR LES DOMAINES D'INTERVENTION DE LA DIRECTION DES TRANSPORTS

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse d'habiliter le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés relatifs aux levés topographiques et bathymétriques pour les domaines d'intervention de la Direction des Transports.

1. Contexte et définition du besoin

La Direction des Transports assure des missions de maîtrise d'ouvrage directe pour l'aménagement des infrastructures en matière ferroviaire, portuaire et aéroportuaire.

Afin de mener les études, au stade des études de faisabilité jusqu'aux études de projet, il est nécessaire de disposer de fonds topographiques réalisés par des géomètres.

Pour répondre aux spécificités des différentes infrastructures, une appel d'offres a été lancé et a pour objectif principal de pouvoir commander à l'aide d'un accord cadre à bon de commande :

- des levés topographiques terrestres pour le Service des Transports ferroviaires et de l'Intermodalité aux fins de lancer les différentes études de conception et réalisation sur les infrastructures ferroviaires linéaires, les gares, haltes, pôles d'échange multimodaux, arrêts routiers, etc.
- de levés topographiques terrestres pour le Service des Ports et aéroports aux fins de lancer les différentes études de conception et réalisation sur les infrastructures aéroportuaires telles que pistes et parkings...
- de levés topographiques bathymétriques pour le Service des Ports et aéroports aux fins de lancer les différentes études de conception et réalisation sur les infrastructures portuaires telles que réfection de digues, quais, etc

La procédure se conclura par la passation de 2 marchés correspondants à 2 lots géographiques (le périmètre des 2 lots correspond aux territoires de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud).

2. Procédure de passation

La consultation a été passée par Appel d'offres ouvert en application des articles 26.1, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La forme du marché est celle de l'accord-cadre à bon de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

La durée de validité du marché est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 1 An(s), à compter de la notification du marché.

Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 An, soit une durée maximale de 4 An(s).

3. Financement et estimation

Ces prestations sont financées sur les AP relatives à chaque programme portuaire, aéroportuaire, ferroviaire et transport en commun routier.

L'estimation des besoins annuels est fixée au minimum à 10 000 € HT et au maximum à 200 000 € HT pour chaque lot.

4. Critères de sélection des candidatures et de jugement des offres

Les critères retenus pour la sélection des candidatures étaient :

1. Capacités professionnelles
2. Capacités techniques
3. Capacités financières

Les critères de jugements des offres sont :

1. Prix (pondération : 55 %) calculé à partir d'un détail estimatif test fourni fixé avant lancement de la consultation mais non connu des candidats

2. Valeur technique - moyens humains et matériels, méthodologie appréciée au vu du contenu du mémoire technique (pondération : 45 %) et décomposée comme suit :

- * sous-critère 1 : moyens matériels affectés aux levés (pondération : 35),
- * sous-critère 2 : méthodologie envisagée pour réaliser les levés topographiques (pondération : 25),
- * sous-critère 3 : moyens humains affectés aux levés (pondération : 20),
- * sous-critère 4 : qualité à laquelle s'engage le géomètre pour le rendu (précision du dessin, nom des calques, lignes de ruptures,..) (pondération : 20).

5. Ouverture des plis

La date limite de remise des offres était fixée au 30 janvier 2017 à 16 heures.

Les trois offres, dont une dématérialisée, reçues ont été ouvertes le 15 février 2017 lors de la Commission d'Appel d'Offres.

Elles étaient les suivantes :

lot	CANDIDATS
1 et 2	Groupement conjoint Cabinet SIBELLA (mandataire)/Cabinet MEDORI-SIMONETTI- MALASPINA/Cabinet PETRONI-SELARL Géo Conseils
1 et 2	Groupement conjoint Société AGEX (mandataire)/Cabinet VINCENTI-VACHER/Société BATHYS
1 et 2	Groupement conjoint OPSIA Méditerranée/Cabinet ROLLIN

6. Analyse des candidatures

La sélection des candidatures s'est faite sur la base rappelée au paragraphe 3 ci-avant.

Tous les candidats sont en règle vis-à-vis des justificatifs à produire (DC1, DC2, habilitations, attestations d'assurances, chiffres d'affaires des trois dernières années).

Les dossiers fournis étaient complets, les compétences étant apportées par l'intermédiaire des candidats. De nombreuses références sont fournies à l'appui ainsi que les effectifs et la liste du matériel.

Tous les candidats ayant fourni les pièces nécessaires à l'appréciation de leur candidature, il a donc été proposé de retenir toutes les candidatures pour chaque lot :

lot	CANDIDATS
1 et 2	Groupement conjoint Cabinet SIBELLA (mandataire)/Cabinet MEDORI-SIMONETTI- MALASPINA/Cabinet PETRONI/SELARL Géo Conseils
1 et 2	Groupement conjoint Société AGEX (mandataire)/Cabinet VINCENTI-VACHER/Société BATHYS
1 et 2	Groupement conjoint OPSIA Méditerranée/Cabinet ROLLIN

7. Analyse et classement des offres

L'analyse des offres s'est faite sur la base des critères rappelés au paragraphe 3 ci-avant.

La notation des offres pour chaque lot est présentée dans les tableaux suivants :

		SIBELLA/Medori/ Petroni/ Nougaret/ (ss-tr Mesuris)	AGEX/Vincenti/ Bathys	OPTIA/Rollin
	Lot n°1			
Lot n°1	Note Prix (pondération 55%)	11,00	5,55	4,39
	Note Valeur technique(pondération 45%)	9,00	7,20	7,56
	Note générale	20,00	12,75	11,95
	Rang	1	2	3
	Lot n°2			
Lot n°2	Note Prix (pondération 55%)	11,00	6,08	3,27
	Note Valeur technique(pondération 45%)	9,00	7,20	7,56
	Note générale	20,00	13,28	10,83
	Rang	1	2	3

8. Conclusion

A l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 24 mai 2017 a décidé d'attribuer les 2 accords-cadres à bon de commande relatifs aux levés topographiques, bathymétriques et prestations foncières pour les domaines d'intervention de la Direction des Transports à :

Lot n° 1 Haute-Corse à Groupement conjoint Cabinet SIBELLA (mandataire) / Cabinet MEDORI-SIMONETTI-MALASPINA / Cabinet PETRONI/SELARL Géo Conseils (Minimum 10 000 € HT maximum 200 000 € HT) pour une durée de 4 ans maximum.

Lot n° 2 Corse-du-Sud à Groupement conjoint Cabinet SIBELLA (mandataire) /Cabinet MEDORI-SIMONETTI-MALASPINA/ Cabinet PETRONI/SELARL Géo Conseils. (Minimum 10 000 € HT maximum 200 000 € HT) pour une durée de 4 ans maximum.

CONCLUSIONS

Je vous propose :

- D'habiliter Le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les 2 accords-cadres à bon de commande relatifs aux levés topographiques, bathymétriques et prestations foncières pour les domaines d'intervention de la Direction des Transports :
 - Lot n° 1 Haute-Corse à Groupement conjoint Cabinet SIBELLA (mandataire)/Cabinet MEDORI-SIMONETTI-MALASPINA / Cabinet PETRONI / SELARL Géo Conseils (Minimum 10 000 € HT maximum 200 000 € HT) pour une durée maximum de 4 ans.
 - Lot n° 2 Corse-du-Sud à Groupement conjoint Cabinet SIBELLA (mandataire) / Cabinet MEDORI-SIMONETTI-MALASPINA / Cabinet PETRONI / SELARL Géo Conseils (Minimum 10 000 € HT maximum 200 000 € HT) pour une durée maximum de 4 ans.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.